

## **GROUPE INTERNATIONAL DE SOUTIEN (GSI) POUR LE PROGRAMME MAB ET LE RESEAU MONDIAL DE RESERVES DE BIOSPHERE DE L'UNESCO**

### **Mandat**

La 21<sup>ème</sup> session du Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB), réunie sur la Réserve de biosphère de l'île de Jeju, République de Corée, du 25 au 29 mai 2009, a décidé de constituer un Groupe international de soutien (GSI) au titre de comité ad hoc du Conseil conformément aux provisions de l'article V des statuts et de l'article V du règlement intérieur du CIC-MAB.

Le GSI, sous la conduite de son Président et avec le concours technique du Bureau du CIC et du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère, secondera le travail du Secrétariat du MAB au Siège de l'UNESCO à Paris dans le but d'assurer efficacement la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid (MAP ; 2008-2013) adopté à la 20<sup>ème</sup> session du CIC tenue du 4 au 8 février à Madrid, Espagne, ainsi que d'augmenter le soutien et la visibilité du MAB et du Réseau mondial de réserves de biosphère au sein des Etats membres de l'UNESCO. Le rôle du GSI consistera à informer les Etats membres de l'UNESCO des décisions et des priorités établies par le Conseil pour mettre en œuvre le Programme MAB mais non à modifier les décisions dudit Conseil ou à prendre des décisions sur toute autre question.

La participation au GSI est ouverte aux représentants des 34 Etats membres du CIC ainsi qu'aux délégations observatrices représentant des Etats membres de l'UNESCO qui ne font pas partie du Conseil et qui entendent contribuer à la mise en œuvre du MAP. Les réunions du GSI seront convoquées par le Secrétariat du MAB en accord avec le Bureau du CIC au Siège de l'UNESCO (Paris). Pour chacune de ces réunions, le Secrétariat proposera un ordre du jour provisoire et remettra les documents nécessaires aux délibérations sur les points de l'ordre du jour, en anglais et en français, deux semaines au moins avant la date de début de la réunion. Les délibérations des réunions du GSI auront lieu en anglais et en français.

Les coûts d'interprétation et de traduction des documents en anglais et en français afférents aux réunions du GSI seront supportés par le Secrétariat du MAB. Les coûts de participation des délégations de membres du CIC et d'observateurs seront couverts par les Etats membres eux-mêmes.

Le règlement intérieur du GSI restera tel qu'il a été mis à l'essai dans le cadre du travail du Groupe de soutien informel créé par le Bureau du CIC en avril 2008 et réuni le 16 juin 2008 et le 19 mars 2009, avant la 21<sup>ème</sup> session du CIC du 25-29 mai 2009. Toutefois, le Président du CIC pourra si nécessaire, en consultation avec le Secrétariat, le Bureau du CIC et tout autre délégué du CIC ou observateur, demander qu'une réunion du GSI soit présidée par un Etat membre de l'UNESCO, en informant le Secrétariat des raisons de son choix.

La première réunion du GSI sera convoquée pour le 15 septembre 2009 au plus tard.

Le GSI restera en fonction jusqu'à la 22<sup>ème</sup> session du CIC ; son mandat sera alors renouvelé par le CIC jusqu'à la 23<sup>ème</sup> session de ce dernier.